

La Seyne : le suspens

Manifestation silencieuse à 18 heures pour protester contre cette atteinte au suffrage universel

Coup de théâtre hier soir à La Seyne où des irrégularités graves ont été commises dans un bureau dont la présidence avait été confiée à une personnalité de droite, Arthur Paecht, maire de Bandol. La délégation spéciale chargée de veiller à la régularité du scrutin a décidé hier soir de ne pas proclamer les résultats officiels du deuxième tour de l'élection municipale de La Seyne après avoir constaté des irrégularités dans un bureau. C'est en effet dans le 32^e bureau que l'on a découvert une différence pour

le moins étrange entre le nombre des émargements et celui des enveloppes effectivement comptabilisées. Le cahier d'émargement comportait la seule signature du maire de Bandol, M. Paecht qui avait soutenu ouvertement le candidat de droite et de plus l'urne s'est "volatilisée" quelques instants entre le bureau et l'hôtel de ville. Devant de tels procédés condamnables, naquit la contestation. Après consultation avec le ministère de l'Intérieur, il fut décidé de charger le tri-

bunal administratif de Nice de trancher le différend. L'émotion et la colère étaient grandes dans la cité des chantiers navals et tard dans la soirée, Maurice Blanc, candidat de la gauche, devait déclarer : "Au pire nous voulons d'autres élections". "Il est clair que maintenant, l'affaire est entre les mains du ministre de l'Intérieur, un procès-verbal vierge n'est pas un procès-verbal. "On nous avait accusé de fraude, et voilà que sur le 32^e bureau les chiffres

ne sont pas connus. L'urne a parcouru la distance des Sablettes à La Seyne, soit 4 km avec un procès-verbal incomplet. "Pour la première fois que les bureaux étaient tenus par la droite, c'était la pagaille. "Nous dénoncerons d'autres choses qui sont inadmissibles" a-t-il conclu. **Le soir, à 18 heures, manifestation silencieuse, pour protester contre cette atteinte au suffrage universel.**



La délégation spéciale n'a pas proclamé hier soir les résultats des élections municipales. Il y a eu fraude dans le 32^e bureau (école Léo-Lagrangé II) présidé par le Dr Paecht, maire de Bandol et conseiller général de droite.

C'est en effet un procès-verbal vierge et signé uniquement par M. Arthur Paecht qui est parvenu au bureau centralisateur à la mairie.

De plus, l'urne de ce bureau s'est manifestement "baladée". Après le dépouillement la liste d'union de la gauche conduite par Maurice Blanc totalisait 291 voix, Charles Scaglia 529 voix.

Arrivés à la mairie, les résultats ne sont plus les mêmes. Et pour cause !

résultats sont incontestablement faussés, voire inversés.

"Il y a fraude caractérisée" s'est exclamé Maurice Blanc au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée immédiatement après s'être adressé aux Seynois et Seynoises qui l'attendaient devant leur mairie.

La droite s'est en effet particulièrement distinguée sur ce terrain hier : des dizaines d'émargements ne sont pas conformes dans de trop nombreux bureaux ; un mandataire de la liste Charles Scaglia est venu voter deux fois pour la même personne.

Enfin, des tracts ont été largués dans la ville samedi par hélicoptère

Les élections de mars 1983 ont été invalidés pour envois de lettres à en-tête de la mairie entre les deux tours. Un problème qui relève uniquement de la jurisprudence. D'ailleurs, le conseil d'Etat a élué toute idée de fraude dans son jugement.

Après avoir mené campagne sur le terrain de l'insulte, de la haine, de la calomnie, la droite se rend coupable d'irrégularité dans les opérations de vote, use de propagande abusive (y compris sur les ondes) et fraude incontestablement en émargeant un procès-verbal vierge de toute indication.

Encore une fois, elle bafoue le suffrage universel. Les Seynois, contraints de retourner

ne peut pas proclamer un résultat tenant compte d'un procès-verbal totalement fantaisiste alors que la participation a augmenté de 9% dans ce fameux 32^e bureau.

"C'est pourquoi, déclarait Maurice Blanc, hier soir, nous demandons l'invalidation" de ce scrutin non conforme à la volonté des Seynoises et des Seynois qui se sont exprimés.

C'est effectivement la seule solution possible.

La seule solution juste aussi.

Il faudra revoter dans les plus brefs délais.

Ce soir, 18 heures, les Seynois riposteront. Di-

19 février 1984

Inscrits	37.167
Votants	28.736
Nuls	362
Exprimés	28.374 76,34%
M. BLANC	13.724 48,37%
(majorité)	
C. SCAGLIA	13.213 46,57%
(droite)	
C. NOBLIA	1.155 4,07%
(ext. droite)	
G. EYNARD	282 0,99%
(div. droite)	